

CONDITIONS GÉNÉRALES DE FOSS France POUR LA VENTE, LOCATION ET LICENCE DE PRODUITS, SERVICES NUMÉRIQUES ET SERVICES**1. Application et validité**

Les présentes conditions générales (" Conditions "), ainsi que la commande spécifique, constituent un contrat entre la société FOSS qui facture (" FOSS ") et le client qui soumet la commande (" vous " ou "votre ") lorsque la commande a été confirmée par FOSS (" Commande ").

Les présentes Conditions s'appliquent à tout achat, location ou licence de (i) instruments, pièces détachées et consommables de FOSS (collectivement " Produits "), (ii) ensemble de services numériques de FOSS (" Services Numériques ") (comme spécifié sur www.fossanalytics.com/digital-services-documents), (iii) maintenance préventive et services ad hoc de FOSS (" Services ") (comme spécifié sur www.fossanalytics.com/PMA) (" Spécification de service "), et (iv) solutions totales de FOSS (telles que SmartCare™) (" Solutions totales ") (comme spécifié sur www.fossanalytics.com/en/support/smartcare).

Les présentes Conditions constituent l'intégralité de l'accord entre vous et FOSS sur l'objet décrit dans les présentes, sauf accord écrit contraire.

2. Prix et paiement

(a) Les prix/licences des Produits, des Services numériques, des Services et des Solutions totales sont indiqués dans le devis ou la confirmation de commande de FOSS ou dans la liste de prix en vigueur. Les prix/licences sont hors taxe sur la valeur ajoutée (H.T.).

(b) FOSS appliquera des frais administratifs à votre commande tels que présentés dans l'offre, sauf pour les commandes passées par vous sur la boutique en ligne FOSS avec paiement par carte de crédit.

(c) FOSS peut appliquer des frais de livraison à votre commande tels que présentés dans l'offre en fonction des Incoterms convenus.

(d) FOSS peut exiger le versement d'un acompte tels que présentés dans l'offre.

(e) En cas de retard de paiement, et conformément à l'article L441-10 du code de commerce, FOSS vous

facturera de plein droit, et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable, des intérêts de retard à hauteur de 3 fois le taux d'intérêt légal du taux utilisé par la BCE pour sa dernière opération de refinancement majoré de 10 points, ainsi qu'une indemnité pour frais de recouvrement de 40€.

(f) Le paiement intervient selon les termes de la LME soit 60j net à date d'émission de facture.

3. Livraison et acceptation des produits

(a) FOSS fournira des dates de livraison à la réception de votre commande.

(b) FOSS emballera les Produits pour qu'ils résistent à l'usure normale pendant l'expédition et la manutention.

(c) Sauf accord écrit contraire, la livraison des Produits est effectuée EXW (départ usine) chargé à l'entrepôt de FOSS (Incoterms 2020). En l'absence d'instructions spécifiques, FOSS choisira le transporteur et expédiera à l'endroit désigné par vous. FOSS facturera le fret et l'assurance sur une ligne distincte de la facture. FOSS peut livrer les Produits en un ou plusieurs envois et facturer chaque envoi séparément.

(d) Vous êtes prié d'inspecter les Produits au point de réception et d'inscrire des remarques sur l'état de l'emballage extérieur sur le document de preuve de livraison (par exemple, si l'emballage est endommagé ou si des étiquettes manquent). Tout défaut constaté lors de la livraison doit être notifié dans les 3 jours ouvrés en application de l'article L133-3 du Code du Commerce.

(e) Vous devez informer FOSS dès que possible si vous constatez des manques, des défauts ou des dommages en rapport avec les Produits.

(f) Si vous devez retourner un Produit défectueux, FOSS vous fournira un formulaire d'autorisation de retour de matériel et paiera le transport du Produit retourné.

4. Licence pour les services numériques

- (a) Si vous avez commandé des Services numériques, FOSS vous accorde la licence d'utilisateur final disponible à l'adresse suivante :

www.fossanalytics.com/en/FOSS-Terms-and-conditions (" Licence de services numériques "). La licence annuelle de services numériques est automatiquement renouvelée pour une ou plusieurs années supplémentaires, sauf résiliation conformément à l'article 19. Le renouvellement sera basé sur la liste de prix actuelle de FOSS valable au moment du renouvellement.

(b) Vous ne pouvez utiliser la Licence de Services Numériques que pour une personne ou un instrument désigné par Licence de Services Numériques pour votre propre exploitation de vos propres instruments FOSS. Votre utilisation des Services Numériques sur des instruments d'autres fabricants nécessite un accord écrit distinct avec FOSS.

(c) Afin que FOSS puisse améliorer, fournir et optimiser les Services Numériques, vous autorisez FOSS ou un représentant autorisé de FOSS à (i) obtenir un accès en ligne aux systèmes fournis par FOSS et aux données de performance, et (ii) à utiliser ces données de performance sous une forme anonyme et consolidée pour améliorer la performance générale des solutions analytiques de FOSS.

5. Exécution des services

(a) FOSS exécutera les Services conformément à la Commande, aux présentes Conditions, à la Spécification de Service, aux normes professionnelles et dans le respect des lois et règlements.

(b) Les Services peuvent être fournis (i) à l'emplacement de l'instrument, (ii) en tant qu'auto-remplacement pris en charge par FOSS ou (iii) dans un centre de service FOSS, comme spécifié dans la Spécification de Service.

(c) FOSS s'efforcera raisonnablement de respecter toute date d'exécution ou tout délai de réponse pour les Services spécifiés dans la Commande ou convenus autrement avec vous, mais cette date ou ce délai de réponse ne sera qu'une estimation.

(d) Sauf indication contraire dans le devis FOSS, le prix du Service ne comprend pas les frais de déplacement de l'ingénieur de service, et le prix du Service est par instrument.

(e) Les contrats de service annuels sont automatiquement renouvelés pour une (des) année(s) supplémentaire(s) sur la base de la liste de prix FOSS alors en vigueur, sauf résiliation conformément à la clause 19.

6. Solutions totales de FOSS (telles que SmartCare™)

Les solutions totales de FOSS sont une combinaison de l'assistance à distance et sur site de nos ingénieurs de service et de rapports en ligne sur la performance et l'étalonnage des instruments. Les solutions totales de FOSS sont couvertes par les présentes conditions générales de sorte que l'assistance à distance et sur site de nos ingénieurs de service est couverte par les " Services " et les rapports de contrôle en ligne des performances et de l'étalonnage des instruments (et les offres en ligne supplémentaires) sont couverts par les " Services numériques ". Les solutions totales sont automatiquement renouvelées pour une ou plusieurs années supplémentaires sur la base de la liste de prix FOSS alors en vigueur, sauf résiliation conformément à la clause 19.

7. Responsabilités du Client en relation avec les Services

(a) Vous acceptez d'entretenir l'instrument et de le faire fonctionner conformément aux spécifications du service et aux manuels applicables.

(b) Vous acceptez d'informer FOSS si l'instrument est déplacé.

8. Sûretés sur les produits

(a) La propriété des produits ne vous sera transférée qu'au moment du paiement intégral du prix d'achat.

(b) Les Produits qui vous sont prêtés, loués ou mis en leasing, le cas échéant, sont la propriété de FOSS. Vous (i) garderez ces Produits en votre possession, (ii) n'aurez aucun intérêt dans ces Produits autre que les droits de location ou de crédit-bail accordés, (iii) garderez ces Produits libres et quittes de tout intérêt de tiers, (iv) ne déplacerez pas ces Produits de leur emplacement installé sans le consentement écrit préalable de FOSS, et (v) stockerez et

entretiendrez ces Produits conformément aux instructions des manuels applicables.

9. Assurance

FOSS s'engage à conserver la couverture d'assurance suivante tout au long de la livraison des Produits, des Services numériques et des Services que nous vous fournissons :

(a) Assurance contre les accidents du travail : Limites légales.

(b) Assurance responsabilité de l'employeur avec une limite minimale de 3.000.000 USD.

(c) Assurance responsabilité civile générale et produits avec une limite minimale de 10 000 000 USD.

(d) Assurance responsabilité civile automobile : Limites légales.

(e) Assurance cybernétique avec une limite minimale de 2 000 000 \$US.

10. Garantie sur les Produits, les Services Numériques et les Services

A. Garantie commerciale

(a) FOSS garantit que pendant la période de garantie (au moins 12 mois pour les nouveaux Produits, cf. la politique de garantie globale de FOSS disponible sur www.fossanalytics.com/en/FOSS-Terms-and-conditions), les Produits/

(i) seront exempts de défauts matériels et de fabrication et répondront aux Spécifications, et (ii) seront adaptés et sûrs pour l'usage pour lequel ils sont commercialisés par FOSS. Cette garantie sera annulée dans le cas où : Vous entretenez le Produit de manière incorrecte, vous installez ou utilisez des pièces non FOSS, vous modifiez le Produit, ou vous utilisez un agent non agréé par FOSS pour réparer le Produit.

(b) FOSS garantit que les Produits, les Services numériques et les Services (i) sont conformes à toutes les lois applicables, (ii) sont libres de tout intérêt de tiers, et (iii) ne violeront aucun droit de propriété intellectuelle.

FOSS garantit que vous pourrez acheter des consommables et des pièces détachées pendant 7 ans après l'arrêt de la production d'un Produit.

(d) Ces garanties sont exclusives et remplacent toutes les autres garanties, explicites ou implicites, hormis la garantie légale des vices cachés.

B. Garantie des vices cachés en France

Tout Produit est garanti dans la limite des dispositions légales impératives (articles 1641 et suivants du code civil) contre tout vice caché. Le Client doit donc signaler à FOSS tout vice caché dans un délai maximal de deux ans à compter de sa découverte par L.R.A.R. et dans la limite de la prescription quinquennale.

11. Indemnisation de la propriété intellectuelle

FOSS s'engage à vous indemniser, à vous dégager de toute responsabilité et à vous défendre contre tous les coûts, dépenses (y compris les frais d'avocat raisonnables), pertes, dommages ou responsabilités encourus dans le cas où le Produit livré ou le Service numérique enfreindrait des droits de propriété intellectuelle lorsqu'il est utilisé comme prévu dans les spécifications et manuels FOSS. Si la plainte pour contrefaçon d'un tiers perturbe votre utilisation du Produit ou du Service Numérique, vous acceptez de laisser FOSS gérer les discussions de règlement et FOSS peut, (i) obtenir une licence pour continuer à utiliser le Produit ou le Service Numérique ; (ii) modifier le Produit ou le Service Numérique pour éviter la contrefaçon ; ou (iii) remplacer le Produit ou le Service Numérique par un produit fonctionnellement équivalent et non contrefaisant.

12. Limitation de la responsabilité

Ni vous ni FOSS ne seront en aucun cas responsables de la perte de bénéfices, de la perte de données ou de tout autre dommage indirect, consécutif, accidentel, spécial ou punitif, même si vous avez été informé de la possibilité de tels dommages. La responsabilité totale de FOSS en vertu des présentes sera limitée à la couverture d'assurance requise spécifiée dans ces conditions (le "plafond de responsabilité"). Le plafond de responsabilité ne s'applique pas en cas de faute intentionnelle, de violation de la confidentialité, d'indemnisation de la propriété intellectuelle ou de dommages corporels (y compris le décès).

13. Propriété de la propriété intellectuelle et des données

Toutes les données et la propriété intellectuelle que vous fournissez à FOSS restent votre propriété

exclusive. De même, toutes les données et la propriété intellectuelle fournies par FOSS à vous restent la propriété exclusive de FOSS.

14. Sécurité de l'information

FOSS a préparé une évaluation des risques liés aux Services Numériques (" Traitement et Sécurité des Données ") afin de démontrer que FOSS a mis en place les mesures techniques appropriées pour assurer la sécurité des informations concernant les Services Numériques. Le document " Data Handling and Security " est disponible sur www.fossanalytics.com/digital-services-documents.

15. Force Majeure

FOSS ne sera pas responsable des retards d'exécution résultant de causes indépendantes de notre volonté, telles que les catastrophes naturelles, les incendies, les grèves, les embargos, les actes de gouvernement, les guerres ou autres causes similaires.

16. Droit applicable et juridiction

Les présentes Conditions seront interprétées conformément au droit matériel du pays du défendeur (en France, conformément au droit français), sans tenir compte des règles de conflit de lois. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) ne s'applique pas. Tout litige relatif à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions sera soumis à l'arbitrage de la CCI dans le pays du défendeur. La Cour internationale d'arbitrage déterminera exclusivement si c'est vous ou FOSS qui est défendeur aux fins de la présente clause en cas de réclamations multiples et d'arbitrages multiples et décidera exclusivement et assurera la consolidation des réclamations multiples et des arbitrages multiples connexes en un seul arbitrage sur la base du principe selon lequel les réclamations et arbitrages connexes entre FOSS et vous seront consolidés dans l'arbitrage CCI qui a été formellement entamé en premier.

17. Confidentialité

Les deux parties garderont confidentielles les informations reçues de l'autre partie, y compris le contenu des Commandes, et ne les divulgueront à aucun tiers. Les deux parties prendront des mesures raisonnables pour empêcher la divulgation ou l'utilisation non autorisée d'informations

confidentielles. Les obligations de confidentialité et de non-utilisation ne s'appliquent pas aux informations

(i) qui, au moment de leur divulgation en vertu des présentes, font partie du domaine public ou le deviennent ultérieurement ; (ii) dont le destinataire peut démontrer qu'il était en possession au moment de leur divulgation, ou qui ont été mises à disposition par un tiers ayant le droit de les divulguer ; ou (iii) que le destinataire est tenu de divulguer en vertu de la loi.

18. Protection des données (GDPR)

FOSS s'engage à être en totale conformité avec les règles de protection des données applicables - y compris le Règlement général européen sur la protection des données (RGPD). FOSS est le contrôleur des données aux fins des règles applicables en matière de protection des données. En passant une commande et en soumettant vos coordonnées, vous acceptez que FOSS conserve vos données personnelles dans ses fichiers et les traite ultérieurement conformément à la politique de confidentialité de FOSS disponible à l'adresse suivante : www.fossanalytics.com/en/news-articles/policies/data-privacy-policy.

19. Résiliation du Service Digital, du Service et des Solutions Totales

(a) Tout contrat renouvelé automatiquement pour le Service Digital, le Service ou les Solutions Totales peut être résilié par vous avec un préavis de 30 jours pour une prise d'effet à la fin de la période contractuelle en cours.

(b) FOSS peut résilier un contrat renouvelé automatiquement pour le Service Numérique, le Service ou les Solutions Totales en vous donnant un préavis écrit de 12 mois.

(c) En cas de résiliation, FOSS est obligé de quitter votre réseau et de supprimer toutes vos données non anonymisées. Toutefois, vous disposez de 30 jours à compter de la date effective de résiliation pour demander la restitution de vos données dans un format électronique accepté par FOSS.

20. Déclaration de conformité, de durabilité et de qualité de FOSS

FOSS s'engage à préserver sa réputation et son intégrité en se conformant aux lois,

réglementations et normes éthiques applicables sur chacun des marchés sur lesquels nous opérons. Pour souligner l'importance de cet engagement, nous avons formulé notre position sur les exigences légales et les questions éthiques dans notre politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) applicable à l'échelle mondiale, qui sert de guide à notre comportement dans les relations commerciales. FOSS n'exporte pas vers un pays, une entité ou une personne vers lequel une telle exportation est interdite. FOSS ne tolère aucune forme de corruption ou de pots-de-vin. Nos efforts en matière d'éthique et de conformité sont complétés par un système de dénonciation vérifié de manière indépendante.

Les employés, les partenaires commerciaux ainsi que les tiers ont la possibilité d'exprimer leurs préoccupations ou de signaler un comportement irrégulier à tout moment sur notre site Web externe, <https://foss.whistleblownetwork.net>.

Agir de manière responsable et avec intégrité a été notre approche pour faire des affaires depuis la création de notre société en 1956 par Nils Foss. FOSS est un participant actif du Pacte mondial des Nations Unies et un membre de SEDEX (Supplier Ethical Data Exchange), la plus grande plate-forme au monde pour le partage de données d'approvisionnement responsable en matière de supply chain. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.fossanalytics.com/en/about-foss/sustainability.

Un principe directeur de FOSS est que tous les produits et services doivent être dans les normes de qualité les plus élevées. Ainsi, FOSS est certifié ISO9001 (gestion de la qualité) et ISO27001 (gestion de la sécurité de l'information). Ces certificats et d'autres peuvent être trouvés sur www.fossanalytics.com/en/support/certificates.